



Parc national et lieu historique national Kejimikujik

Services et installations

- | | |
|--|-------------------------------|
| Bureau des gardes de parc | Location de canots |
| Aire de pique-nique | Location de kayaks |
| Abri de pique-nique | Location de planches à pagaie |
| Centre d'accueil | Location de vélos |
| Wi-Fi | Belvédère |
| Terrain de jeux | Stationnement |
| Camping dans l'arrière-pays | Baignade |
| Chalet rustique | Exposition |
| Yourte | Station de triage des déchets |
| Toilettes | Chiens interdits |
| Accès pour les personnes handicapées physiques | Chiens en laisse permis |

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| Randonnée pédestre | Portage |
| Randonnée pédestre et de vélo | Chemin asphalté |
| Randonnée pédestre en milieu sauvage | Chemin non asphalté |

Randonnée pédestre 1 **Randonnée pédestre et de vélo 2**
Randonnée pédestre en milieu sauvage 17

Description des sentiers à l'endos

Fermé pour cause de construction

Le terrain de camping de la baie Jeremy sera fermé en 2020, ce qui permettra de construire de nouvelles toilettes et de réaménager les services publics de façon **sécuritaire et efficace**. Nous avons bien hâte de vous accueillir de nouveau au camping en 2021.

Carton intérieur de Merrymakedge



Carte clé de Kejimikujik



Pêche



Il faut un **permis de pêche des parcs nationaux** pour pouvoir pêcher à Kejimikujik. Les règlements de pêche de Parcs Canada diffèrent des règlements provinciaux. Veuillez lire le dépliant « Gestion et protection des stocks de poisson », disponible au centre d'accueil ou sur le site parcsCanada.ca/keji.

Les publications suivantes sont disponibles au **centre d'accueil** :

Guide de l'arrière-pays de Kejimikujik
(à vendre)



Carte de Kejimikujik Bord de mer
Carte des chaises rouges



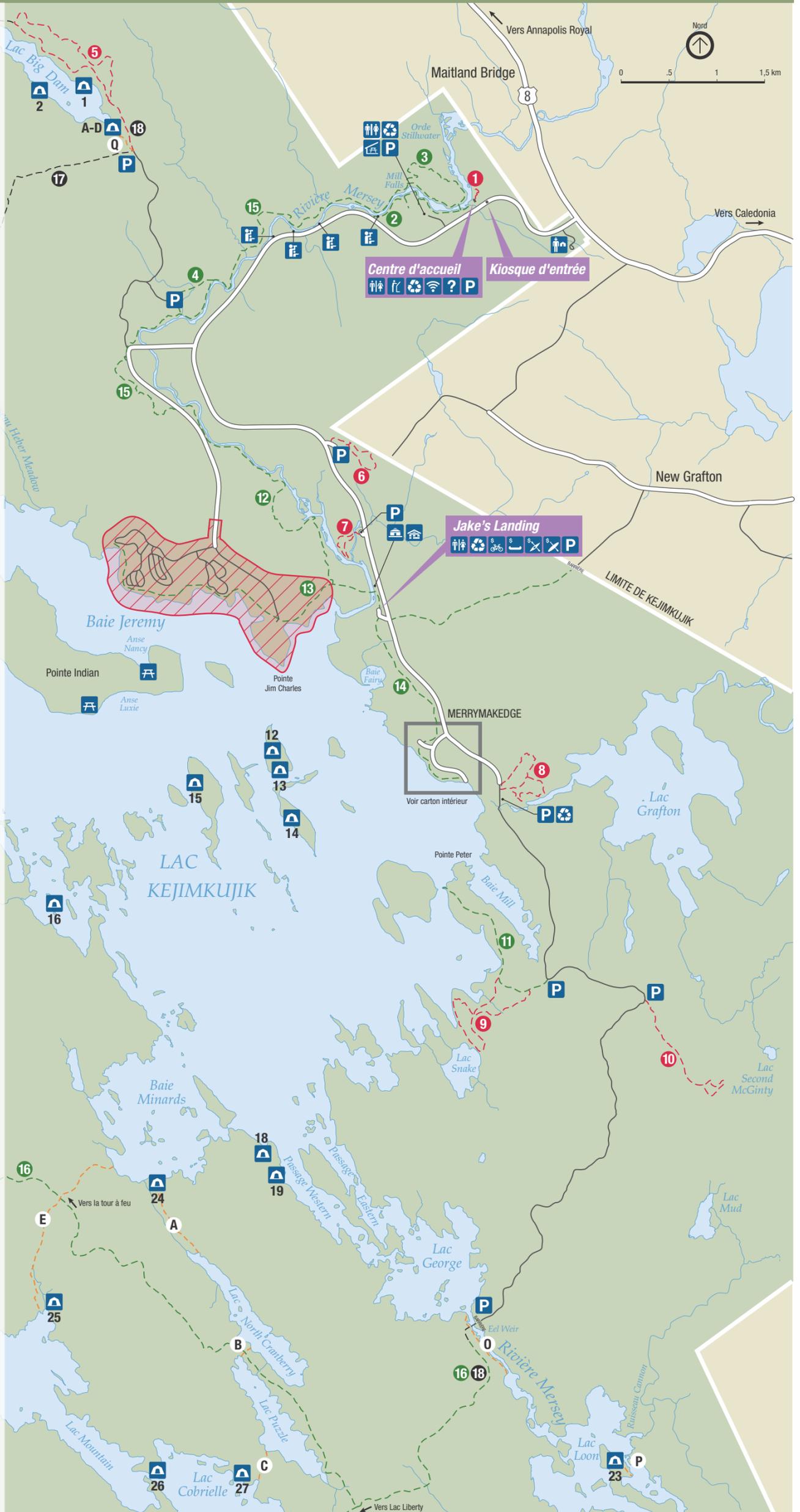
La sécurité – Une responsabilité partagée

Le saviez-vous? La loi provinciale sur les véhicules automobiles s'applique à Kejimikujik et il faut la respecter.

- Il est dangereux et illégal de transporter des personnes dans la boîte d'une camionnette.
- Les excès de vitesse et le fait de ne pas s'arrêter au kiosque d'entrée présentent un danger et sont contraires à la loi.

Ambassadeurs: 902-298-0668

Police, pompiers, ambulance: 911 (urgence uniquement)



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada